

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE GOLFE DU MORBIHAN ET RIA D'ETEL

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 7 janvier 2021, s'est réuni le 14 janvier 2021 à 18 heures, à l'espace des Chênes à Crac'h.

Présents – Membres Titulaires (13): AUDIC Annie, GASTINE Roland, LE DELEZIR Ronan, LE JEAN Pascal, RIO Aurélie, CHENOT Noëlle, DREVES Yves, EVENO Thierry, GUERNEVE Michel, LE TRIONNAIRE Loïc, BERNARD Dominique, PRADO Brigitte, TRIBALLIER Joël

Présents – Membres Suppléants (2): GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier

Absents excusés – Membres Titulaires (4): LE CHAT Sophie, LE FLOCH Elodie, HERISSON Pascal, LE LUHERNE Nathalie (pouvoir donnée à GUERNEVE Michel)

Absents excusés – Membres Suppléants (15): CODA POIREY Hélène, COJAN Olivier, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

Excusé: Mr Denis L'ANGE, Trésorier

Secrétaire de séance: Ronan LE DELEZIR

Délibération du 14 janvier 2021

CS-2021-02 – Affaires Générales – Détermination du nombre de Vice-présidents

Vu les articles L 5211-2 et L5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté Préfectoral du 7 octobre 2020 portant composition du comité syndical à 17 sièges,

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 4),

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30% de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 5),

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- Fixer le nombre de Vice-présidents à 1

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

Le Président,

MICHEL GUERNEVE

